



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 38156

Texte de la question

M. Alain Bocquet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation qui est faite aux agents du bureau de Valenciennes du centre régional des douanes. L'ensemble du personnel et des organisations syndicales expriment leur profond mécontentement face à la dégradation constante des conditions de travail. Les salariés, pour qui les services fonctionnent en flux tendu, ont relevé les problèmes suivant : le nombre d'opérations de dédouanement ne cesse d'augmenter : de 38 178 en 1993, elles atteignent 80 795 en 1998 ; la réforme de la taxe à l'essieu, à laquelle s'ajoutera dès janvier 2000, le remboursement partiel de la TIPP pour les transporteurs routiers de plus de 12 tonnes (service dans lequel les CDD se substituent aux douaniers) ; la lourdeur des contrôles PAC ; la suppression de nombreux correspondants locaux dont l'activité devra être absorbée par la recette ; le désintérêt de l'administration pour la mission recouvrement qui prend une place particulièrement prépondérante au sein du bureau dans le contexte économique actuel (TAE-CI-CX) ; le mouvement perpétuel des textes légaux et réglementaires ; difficultés à remplir le rôle primordial de conseil aux entreprises, d'information, de renseignements auprès des différents interlocuteurs. La non-prise en compte des absences légales, pour les agents et leurs représentants syndicaux, cela ne peut plus durer. Afin de faire aboutir leurs légitimes revendications, ils vont s'engager dans l'action. Considérant les problèmes réels et sérieux auxquels sont confrontés les agents du bureau de Valenciennes du CRD, avec les conséquences que l'on sait sur la qualité du service public et des conditions de vie et de travail des personnels concernés, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour améliorer sensiblement la situation de ce service.

Texte de la réponse

La douane a connu une profonde transformation au cours de ces dernières années. En particulier, l'ouverture du grand marché intérieur en 1993 a induit un changement dans ses missions, dans son organisation et dans ses méthodes de travail. Son action a ainsi été recentrée sur le contrôle des flux en provenance des pays tiers. Plus récemment, son rôle a été renforcé dans plusieurs domaines : extension du champ d'application de la taxe à l'essieu à l'ensemble des véhicules de plus de 12 tonnes, mise en place d'une procédure de remboursement d'une partie de la fiscalité sur le gazole aux transporteurs routiers et gestion de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Plusieurs mesures ont été prises dans ce contexte : modernisation des méthodes de travail et renforcement des moyens mis à la disposition des services. En ce qui concerne les effectifs dédiés au contrôle des opérations commerciales, un outil d'aide à la décision a été mis au point pour une répartition rationnelle et objective des emplois budgétaires. Conçu en concertation avec les organisations syndicales, cet outil valorise les différentes missions qui ont été pondérées selon la nature des tâches. A ce titre, les opérations liées à la politique agricole commune ou celles mettant en oeuvre des procédures de recouvrement forcé bénéficient de coefficients très élevés. Sur cette base, une nouvelle répartition des effectifs a été effectuée en 1998, qui a notamment permis au centre régional de dédouanement de Valenciennes d'obtenir un sensible renforcement du nombre de ses emplois. Les mesures de simplification et de modernisation de la réglementation engagées par le Gouvernement permettent également de moderniser davantage les méthodes

de travail et d'alléger les tâches des services. Tel est le cas notamment des dispositions en matière de contributions indirectes adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 1999. Enfin, les crédits de fonctionnement au titre du budget 2000 garantissent le maintien des capacités opérationnelles de la douane et l'amélioration des conditions de travail de ses agents.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38156

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6775

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1633